

L'Institut National de Formation de la FFG vous propose d'intégrer une nouvelle session de formation au Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport en Gymnastique Artistique Féminine.

Le DEJEPS est un diplôme de niveau 5 qui prépare au métier d'entraîneur dans les disciplines gymniques acrobatiques ou d'expression et permet d'encadrer contre rémunération.

LE METIER

Le DEJEPS atteste à son titulaire trois domaines de compétences pour être :

- Entraîneur : préparation de gymnastes pour entrer dans le PPF et de gymnastes de performance.
- Coordonnateur/Manager: élaboration et gestion de projet de performance ou de développement
- Formateur : encadrement de formation de cadres.

Le taux de réussite était de 93% en 2019-2020.

L'insertion professionnelle dans l'activité des trois dernières promotions est de 97% six mois après l'obtention de la certification et de 93% deux ans après l'obtention de la certification.

DEJEPS GYMNASTIQUE DISCIPLINES ACROBATIQUES SESSION 2022-2023

Date limite d'inscription :
15 mars 2022

LES + DE CETTE FORMATION

- Diplôme professionnel d'entraîneur
- Rémunération possible
- Formation de qualité assurée par une équipe de professionnels expérimentés
- Formation contextualisée dans les clubs et les pôles
- Allègements de formation ou équivalences partielles pour les titulaires des diplômes fédéraux
- Suivi individualisé du stagiaire
- Accompagnement du projet d'entraînement dans le club
- Possibilité de financement au titre de la formation professionnelle ou du CPF

EFFECTIF

GAF : 15 stagiaires

PRE REQUIS

- Avoir 18 ans révolus au 1er jour de la formation
- Être titulaire du PSC1
- Pour les moins de 25 ans : être recensé et avoir suivi la journée défense et citoyenneté (ex JAPD)

DEROULEMENT

Durée :
16 mois à raison
d'une semaine par mois
(2 semaines en juillet et en août)

Volume horaire : 1 200 heures
700h en centre de formation
(formation initiale)
500h en club

MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation en centre et à distance
Formation Ouverte A Distance (FOAD)
Travaux de groupes
Mises en situations pédagogiques auprès de publics gymniques dans les clubs formateurs et les pôles

COÛT

PÉDAGOGIQUE

14,20€ par heure de formation (9 940,00 € en formation complète)
Possibilité de prise en charge via les OPCO pour les salariés ou par le CPF

DÉPLACEMENT, HÉBERGEMENT ET REPAS

A la charge du candidat ou de son club,
Possibilité de prise en charge via les OPCO pour les salariés

FRAIS DE DOSSIER
100,00 €



DATES A RETENIR

Tests de sélection

Lundi 25 et mardi 26 avril 2022 en visioconférence

Positionnement

Mardi 26 avril 2022 par visioconférence avec le stagiaire, le président du club et son tuteur.

Le positionnement permettra de proposer une formation adaptée en fonction des niveaux de compétences et d'entraînement des candidats.

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle

1ère semaine de juillet 2022

Début de formation

1er juillet 2022

Fin de formation

6 octobre 2023

Dates et lieux sous réserve de modifications

PUBLIC CONCERNE

Stagiaires

- En formation initiale
- En formation continue, pour les titulaires :
 - du CQP AAG
 - du BPJEPS
 - du Moniteur fédéral
 - de l'Entraîneur fédéral
 - de la Licence STAPS

La formation est accessible aux PSH :
pour tout renseignement, contactez
l'INF

FINANCEMENTS

En fonction du statut du stagiaire, différents financeurs peuvent être sollicités :

- Apprentissage ;
- Conseil Régional ;
 - CNDS ;
- financement personnel ;
 - CPF ;
- Plan de développement des compétences de la structure (budget structure employeur ou OPCO)

ALLEGEMENT DE FORMATION

Les titulaires du moniteur peuvent être allégés de 3 semaines de formation.

Les titulaires de l'entraîneur et du BEESAG peuvent être allégés de 8 semaines de formation. **IMPORTANT** : les allègements ne sont pas systématiques. Ils seront appréciés par le jury lors du positionnement.

TUTEUR

Le tuteur doit attester d'une qualification à minima de niveau 4 en disciplines gymniques acrobatiques et d'une expérience professionnelle ou bénévole de 2 ans dans l'encadrement, à minima de niveau national, en disciplines gymniques acrobatiques.

STAGE D'APPLICATION

Niveau des gymnastes
pour le stage en situation
(500h) : Avenir ou National

TESTS DE SELECTION

2 épreuves :

- Epreuve écrite de 30 mn sur un sujet gymnique général ;
- Entretien de 30mn avec l'analyse d'une vidéo avec un jury

Vérification des exigences préalables
à l'entrée en formation*

Le candidat produit 2 attestations (pratique
personnelle et expérience d'encadrement)

**dispense avec certains diplômes fédéraux,
d'Etat ou de la branche professionnelle du
sport*

Objectifs pédagogiques de la formation

- Concevoir des programmes de perfectionnement sportif,
- coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement sportif,
- conduire une démarche de perfectionnement sportif,
- conduire des actions de formation

CERTIFICATION

UC1 et UC2 : Le candidat présente un dossier de 20 pages maximum sur un projet de perfectionnement sportif ou de développement qu'il expose devant un jury
UC3 : Production d'un cahier d'entraînement du groupe support et animation d'une séance dans le centre de formation, suivie d'un entretien

UC3 : Animation d'une formation de cadres

UC4 : Animation d'une séquence d'aide ou parade suivie d'un entretien.

FOAD et visioconférence

Une partie de la formation est dispensée en FOAD (Formation Ouverte et A Distance) et en visioconférence

MODALITES D'INSCRIPTION

Conditions d'accès :

Avoir 18 ans et être titulaire du PSC1

Pour les moins de 25 ans :

être recensé et avoir suivi la journée défense et citoyenneté (ex JAPD)

S'inscrire sur FORMAGYM en cliquant sur le lien ci-dessous,
en ouvrant dans un nouvel onglet :

INSCRIPTION

et charger les pièces complémentaires sur Mon Compte FORMAGYM (voir pages suivantes)
avant le 15 mars 2022.

Pour l'inscription sur FORMAGYM, **le stagiaire** doit être connecté
à son espace Licencié FFGYM, puis se rendre sur FORMATION, Je m'inscris, FORMAGYM
Sur la page d'accueil FORMAGYM, il faut cliquer sur :

LES FORMATIONS : INITIALES - PROFESSIONNELLES - CONTINUES - JUGES... En savoir plus

Puis sur [/DEJEPS](#)

Puis, sur la discipline choisie, puis valider la sélection et l'inscription jusqu'au message :
"Votre inscription a bien été prise en compte !"

Pour les non licenciés, nous contacter.

CONTACT :

Institut National de Formation de la FFG
7 ter cour des Petites Ecuries, 75010 PARIS
Tél. : 01 48 01 24 48 Mail : formation@ffgym.fr

N° SIRET : 421 987 587 00019

N° déclaration d'activité : 11753075575 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)



**ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT**



CALENDRIER DE LA FORMATION DEJEPS DGA 2022-2023

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FÉMININE

Semaines	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Dates	05-08 juil 22	09-12 juil 22	août 22	août 22	22-25 sept 22	oct 22	nov 22	nov 22	dec 22	jan 23
Lieux	Bourges	Bourges	Saint Lo	Saint Lo	Paris	Voiron	Saint Lo	Toulon	Sète	Rennes
Semaines	11	12	13	14	15	16				
Dates	fev 23	mars 23	avril 23	mai 23	juin 23	sept 23				
Lieux	Saint Lo	à confirmer	INSEP/FFG	Meaux	Saint Etienne	à distance				

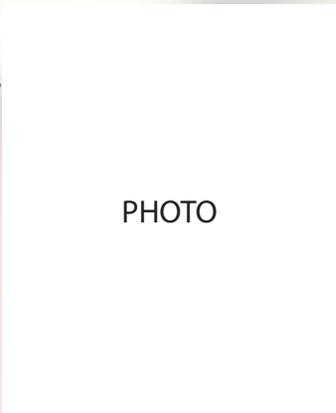
Une partie de la formation est dispensée en Formation Ouverte et A Distance (FOAD) et en visioconférence

Ces dates sont communiquées à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées selon les exigences calendaires.



**ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT**

NOM de naissance : PRENOM :
NOM d'usage :
DATE DE NAISSANCE :/...../.....
VILLE DE NAISSANCE + DEPT :
NATIONALITE :
TELEPHONE : MAIL :
ADRESSE POSTALE :
.....



INSCRIPTION AUX EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION ET A LA FORMATION DEJEPS GYMNASTIQUE 2022-2023

*Mention
Disciplines Gymniques Acrobatiques
GAF*

Date limite d'inscription 15 mars 2022

Les informations recueillies dans ce dossier d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Institut National de Formation de la Fédération Française de Gymnastique pour permettre une analyse de la session de formation DEJEPS 2022-2023. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées à une analyse interne et au suivi de cohorte demandé dans le cadre des habilitations de formation.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : INF/FFGym



**ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT**

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Est-ce que votre structure de stage est la même que votre structure d'appartenance ? OUI NON

Si non, indiquez ses coordonnées ici (Nom, adresse complète, Nom et Prénom du Président, mail et téléphone :

.....
.....
.....

Mode de financement envisagé :

- club
- OPCO
- non connu à ce jour
- personnel
- CNDS
- CPF
- Etat (Mairie, Région...)

Parcours scolaire et professionnel :

Scolarité suivie jusqu'en ? (CAP... Bac + 4) :

Diplôme scolaire le plus haut obtenu ? :

Diplôme universitaire le plus haut obtenu ? :

Diplôme professionnel le plus haut obtenu (BPJEPS...) :

Diplômes fédéraux, d'Etat ou de branche déjà obtenus ? :

Avez-vous identifié un tuteur ? OUI NON

Si oui, NOM : Prénom :

Diplôme :

Téléphone : Mail :



**ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT**

DOCUMENTS A FOURNIR POUR VALIDER VOTRE INSCRIPTION

Les pièces complémentaires suivantes doivent être chargées au plus tard le 15 mars 2022 sur votre espace FORMAGYM, Mon compte, Gestion du compte, Mes documents, intitulées : "NOM du stagiaire - pièce", selon l'ordre ci-dessous, de la manière suivante : *Ajouter un document, choisir un fichier, enregistrer.*

- Les pages 8 et 9 de ce dossier d'inscription (avec photo)
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités gymniques acrobatiques datant de moins de 3 mois aux tests de sélection (*postérieur au 26 janvier 2022*).
- La copie du diplôme de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou équivalent
- Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité en recto verso) - *Attention, le permis de conduire n'est pas une pièce d'identité*
- L'attestation de recensement pour les français de moins de 25 ans
- Le certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les français de moins de 25 ans
- Une attestation de responsabilité civile (pour les non licenciés)
- Une attestation de sécurité sociale (pour les non licenciés)
- Une attestation de pratique personnelle (amexe en page 15)
- Une attestation d'initiation (amexe en page 16)
- Une attestation d'expérience (amexe en page 17)
- La photocopie du diplôme de votre tuteur, si celui-ci est identifié
- Les diplômes pour équivalence aux Exigence Préalables à l'Entrée en Formation ⁽¹⁾
- Les diplômes pour équivalence aux Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle (EPMSP) ⁽²⁾
- Les diplômes pour Equivalences d'Unité Capitalisable
- Frais de dossier de 100,00 € à régler par virement

Pour les personnes en situation de handicap, l'avis du médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie sur la nécessité d'aménager les tests d'exigences préalables, la formation ou les épreuves rectificatives.

VALIDATION DES EXIGENCES PRÉALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Photocopie d'un des diplômes permettant de valider les exigences préalables à l'entrée en formation par équivalence⁽¹⁾

OU

Une attestation de pratique personnelle (annexe en page 13) et une d'initiation (annexe en page 14) dans l'une des disciplines gymniques acrobatiques.

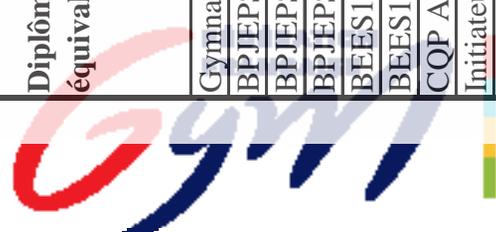


**ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT**

**Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education
Populaire et du Sport mention Disciplines Gymniques
Acrobatiques**

	Dispenses		⁽³⁾ Equivalences			
	⁽¹⁾ Exigences Préalables à l'Entrée en Formation	⁽²⁾ Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
Diplôme ou qualification pouvant ouvrir droit à dispense ou équivalence :						
Gymnaste de haut niveau GAF ou GAM ou Tr ou Tu ou Gac	X					
BPJEPS AGFF AGA	X	X				
BPJEPS AGFF AGA + UCC GAM ou GAF ou Tr ou Tu ou GAC	X	X				X ⁽³⁾
BPJEPS AG option AGA	X	X				X ⁽³⁾
BEES1 GAM ou GAF	X	X			X ⁽³⁾	X ⁽³⁾
BEES1 TSA	X	X			X ⁽³⁾	X ⁽³⁾
CQP AAG mention AGA	X					
Initiateur FFG GAM ou GAF ou Tr ou Tu ou GAC	X					
3 initiateurs FFG parmi GAM, GAF, Tr, Tu, Gac	X	X				
Animateur FFG GAM ou GAF ou Tr ou Tu ou Gac	X					
Moniteur FFG GAM ou GAF ou Tr ou Tu ou Gac	X					
Entraîneur FFG GAM ou GAF ou Tr ou Tu ou Gac	X	X			X ⁽³⁾	X ⁽³⁾
Animateur FSCF premier niveau GAM ou GAF	X					
Animateur FSCF 3ème degré GAM ou GAF						
Brevet Fédéral 1er degré UFOLEP GAM ou GAF ou Tr						
Brevet Fédéral 2ème degré UFOLEP GAM ou GAF ou Tr	X					

⁽³⁾ sur justification d'une expérience professionnelle d'entraînement de gymnastes de 300 heures dans l'une des six disciplines.



ANNEXE

Attestation de pratique gymnique personnelle dans une structure

Je soussigné(e) : Mme ou M.

Président(e) de l'association

Certifie que Mme ou M.

Né(e) le _____ à _____

Demeurant _____

Code Postal _____ Commune _____

a pratiqué la gymnastique

Du : _____ au _____

Volume horaire hebdomadaire _____ H

Nombre total d'heures effectuées : _____ H

Nom et adresse de la structure dans laquelle se sont déroulées ces actions :

Code Postal _____ Commune _____

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette attestation.

Cachet de l'association et signature du Président

Fait à :

Le :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Les faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (Code pénal, art.441-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende (Code pénal art.441-6) ».



**ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT**

ANNEXE

Attestation d'initiation de pratique gymnique dans une structure

Je soussigné(e) : Mme ou M.

Président(e) de l'association

Certifie que Mme ou M.

Né(e) le _____ à _____

Demeurant

Code Postal _____ Commune _____

a exercé les fonctions de :

- Animateur _____ Entraîneur _____

Activités encadrées

Du : _____ au _____

Volume horaire hebdomadaire _____ H

Nombre total d'heures effectuées : _____ H

Nom et adresse de la structure dans laquelle se sont déroulées ces actions :

Code Postal _____ Commune _____

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette attestation.

Cachet de l'association et signature du Président

Fait à :

Le :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Les faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (Code pénal, art.441-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende (Code pénal art.441-6) ».



**ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT**

ANNEXE

Attestation d'expérience professionnelle de 300h minimum d'encadrement gymnique dans une structure

Je soussigné(e) : Mme ou M.

Président(e) de l'association

Certifie que Mme ou M.

Né(e) le _____ à _____

Demeurant _____

Code Postal _____ Commune _____

a exercé les fonctions de :

• Animateur _____ Entraîneur _____

Activités encadrées _____

Du : _____ au _____

Volume horaire hebdomadaire _____ H

Nombre total d'heures effectuées : _____ H

Nom et adresse de la structure dans laquelle se sont déroulées ces actions :

Code Postal _____ Commune _____

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette attestation.

Cachet de l'association et signature du Président

Fait à :

Le :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Les faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (Code pénal, art.441-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende (Code pénal art.441-6) ».



**ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT**